



St Étienne, le 3 avril 2018

Mesdames, messieurs les Élus présents au congrès de St Galmier,  
Messieurs les présidents de l'AMF 42 et de l'Association des Maires Ruraux de la Loire,  
Mesdames et messieurs les représentants syndicaux,  
Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves,  
Mesdames et messieurs les présidents de délégation des DDEEN,

Mesdames et Messieurs

Suite à notre congrès départemental du 10 mars 2018, le Conseil d'Administration des DDEEN de la Loire nouvellement élu a décidé de publier ses positions et propositions formulées à St Galmier au sujet notamment des écoles rurales.

Les nombreuses prises de position apparues ces derniers jours montrent l'inquiétude mais aussi la volonté des différents partenaires de l'École publique de maintenir **ici** le dernier service public existant dans certaines communes.

Pour leur part les DDEEN de la Loire confirment leurs craintes exprimées vis-à-vis de la Charte de la Ruralité signée le 19/12/2016, convention qui associe les maires ruraux en particulier à la gestion de la pénurie et les engage à la co-répartition des moyens attribués, alors qu'ils ne sont pas les décideurs en matière de budget !!!

Les DDEEN reprennent à leur compte les propos de Monsieur le Président de la République du 17 juillet 2017 : « **Les territoires ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement. Il n'y aura plus aucune fermeture de classes dans les zones rurales.** »

Il en est de même de ceux de M. Bernard Fournier Président de l'Association des Maires Ruraux de la Loire dans sa lettre au Ministre de l'Éducation Nationale en date du 6/03/2018 : « **Nous ne pouvons accepter que les retraits de postes aient pour conséquences des km supplémentaires à parcourir, des classes surchargées à niveaux multiples ou des regroupements dans les villes voisines.** »

Aussi, ils proposent la création de Réseaux d'Éducation Prioritaires (REPR) Ruraux avec pour corollaire des classes à 12 élèves pour les écoles à 2 ou 3 classes.

Enfin, dans le domaine de leurs compétences, à l'occasion de la tenue du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, CDEN, Ils demandent que l'envoi des documents préparatoires soit effectué beaucoup plus tôt afin de permettre une étude réelle et une véritable concertation avec tous les partenaires (élus, représentants syndicaux, parents d'élèves...). Le CDEN cesserait ainsi d'être une simple chambre d'enregistrement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant par avance pour vos avis, je vous prie de croire Mesdames, Messieurs à nos salutations distinguées.

Pour le CA des DDEEN Loire

Le Président

R. Marion